



BREVES DU CE DU 25 juin 2015

**snu  
limousin**

Syndicat.SNU-  
Limousin@pole-  
emploi.f

0555323334  
0623037104

Heures écrêtées : Vous le savez, Horoquartz écrête automatiquement les heures que vous cumulez au-delà de 5 heures hebdomadaires et au-delà du cumul maximal de 15h. Le Comité d'Etablissement réclame depuis plusieurs séances un état de ces heures écrêtées, c'est à dire un état des heures que vous avez effectué mais qui disparaissent de vos compteurs. La Direction refuse, argumentant que l'outil HQ ne permet pas d'établir cet état, et qu'elle n'a pas à le fournir.

Pourtant, l'inspecteur du travail confirme le bien fondé de notre demande : l'employeur doit établir un décompte réel des heures travaillées, écrêtées ou pas. Ne pas le fournir au Comité d'établissement constitue un délit d'entrave...et d'une certaine façon, cautionne une forme de travail dissimulé...un comble quand on dépend du ministère du travail !

Réforme territoriale et regroupement Limousin Aquitaine Poitou-Charentes. La Direction insiste une nouvelle fois : au 1er janvier, hormis un CODIR grande région, pour la plupart des salariés, rien ne se passe...et cela pourrait durer plusieurs mois...ensuite ? Mystère : ça phosphore...

Contrôle de la Recherche d'Emploi dit le CRE : Un équipe dédiée de 2 conseillers pour le Limousin basée à l'AR2S pour une activité essentiellement administrative (travail sur requêtes, consultation AUDE, analyse de questionnaires, contacts téléphoniques, et, exceptionnellement, entretien physique) Officiellement, aucun objectif de contrôles et/ou de radiations...La Direction indique, grâce à la mise en place de ce CRE, une clarification des relations entre le conseiller référent et le demandeur d'emploi. Pourtant rien ne change pour le conseiller référent : « droits et devoirs » c'est pour lui, réclamations si GL2, c'est pour lui (ou pour les copains de l'accueil), GL suite à absence rendez-vous, c'est pour lui aussi...

Si ça vous dit : appel à candidature septembre pour une prise de poste en octobre pour une activité de 12 mois renouvelable....Et c'est possible en télétravail ?

Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi dit NPDE : Ou le retour de l'IDE PPAE sauf que l'IDE et la DAL sont quasi automatisés et sous traités au demandeur lui-même...le traitement de la DAL est aussi automatisé sauf si problèmes. Dans ce cas désignation d'un conseiller GDD qui prendra en charge le dossier en étant connu du DE (mail.net et AUDE)...Aux dires de la DG, seules quelques rares exceptions devraient se présenter en agence sur la partie inscription indemnisation. Ensuite, un entretien de situation calibré à 40 minutes (La direction indique que cette partie était traitée auparavant en 7 minutes ! Donc pour elle maintenant c'est Byzance !). Cet entretien, en théorie, n'aborde plus les questions indemnisation...quoique....La suite, vous connaissez (mise en portefeuille, et suivi autant que de besoin puisqu'il n'y a plus de jalon obligatoire). Ah, et puis comme vous ne connaissez pas bien votre métier, l'établissement vous fournit un « guide pas à pas » pour mener l'entretien de diagnostic, vous cochez les cases en bon élève que vous êtes, et oh miracle, vous avez atteint...l'objectif de l'établissement !!! La pertinence de l'entretien ??? C'est quoi ???

Engagements de Services : Ou l'on reparle de labellisation...Après les normes ISO, des prémices de labellisation en 2012, vous aviez cru avoir la paix avec ça ? Et bien non ! A quoi ça sert ? En quoi ça nous aide au quotidien ? Une seule chose de sure, ça consomme du temps opérationnel et ça occupe du monde.

